Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 029-212900690-20260226-CM2026_012-DE

Conseil municipal du jeudi 12 février 2026

CM2026-012 Modification du tableau des emplois et des effectifs

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 12 février, à 18 h, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Matthieu SEITE, maire.

PRÉSENTS :
Mmes et MM. Isabelle NEDELEC, 1è adjointe ; Gilbert QUENTEL, 2è adjoint ; Sophie GUIAVARCH, 3è adjointe ; Olivier YVEN, 4è adjoint ; Bénédicte ROLLET 5è adjointe ; Jean-Jacques CADALEN, 6è adjoint ; Emmanuelle LE BARS, 7è adjointe.

Mmes et MM. Michel RICHARD ; Michel CADOUR ; Nelly GALAIS ; Anne CARRO ; Marie-Françoise KERGLONOU ; Alain CUEFF ; Pierre EVEN ; Thierry COLAS ; Stéphanie POTÉREAU ; Céline KERANGUEVEN ; Anne-Sophie MORVAN ; Denise PHELEP ; Bruno SIMON ; Sylvie RAVAILLEAU ; Gwenaël KERJEAN ; Jérôme JACOPIN ; Catherine DENIEL ; Jean-Philippe SOURIMENT.

ASSISTAIT ÉGALEMENT A LA RÉUNION : François LEROY, Directeur Général Adjoint.

ABSENTS EXCUSÉS :

Pierre OGOR qui a donné procuration de vote à	Isabelle NEDELEC
Catherine MERCEUR, qui a donné procuration de vote à	Michel CADOUR
Philippe ÉGELÉ, qui a donné procuration de vote à	Bénédicte ROLLET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Nelly GALAIS

La convocation à la présente réunion a été notifiée aux conseillers municipaux et affichée en mairie le 3 février 2026.

Nombre de conseillers :

En exercice.....	29
Présents.....	26
Votants.....	29

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 029-212900690-20260226-CM2026_012-DE

CM2026-012 Modification du tableau des emplois et des effectifs

Monsieur Michel CADOUR a donné lecture de la délibération :

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L.313-1 ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création – suppression – modification de la durée hebdomadaire d'un poste) ;

En cas de suppression de poste ou modification de la durée hebdomadaire (modification supérieure à 10% ou passage d'un TC à un TNC ou impactant l'affiliation à la CNRACL), la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 4 février 2026 ;

Vu l'avis de la commission « Affaires générales et finances » du 5 février 2026 : favorable ;

Considérant qu'il convient d'effectuer un calibrage des fonctions administratives du poste de Responsable éducation enfance jeunesse ;

Considérant qu'il convient d'adapter un emploi aux besoins du service ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- ***de modifier le tableau des emplois à compter du 13 février 2026 comme suit :***

Suppression de postes :

➢ Pôle vie locale et citoyenneté :
- 1 emploi de responsable éducation enfance jeunesse à temps complet (grades mini / maxi : rédacteur – attaché),

- 1 emploi d'ATSEM à temps non complet 32/35è (grades mini / maxi : ATSEM principal 2è classe – ATSEM principal 1è classe),

Création de postes :

➢ Pôle vie locale et citoyenneté :
- 1 emploi de responsable éducation enfance jeunesse à temps complet (grades mini / maxi : rédacteur/animateur – attaché),

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 029-212900690-20260226-CM2026_012-DE

- 1 emploi d'ATSEM à temps non complet 32/35è (grades mini / maxi : Adjoint d'animation/ATSEM principal 2è classe – ATSEM principal 1è classe),

- ***D'inscrire au budget les crédits correspondants.***

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus.

Le maire,
Matthieu SEITE

La secrétaire de séance,
Nelly GALAIS